

# le monde libertaire

Hebdomadaire de la FÉDÉRATION ANARCHISTE  
groupe Henry Poulaille de Saint-Denis  
adhérente à l'IFA

ISSN 0026-9433

15 AU 22 juin 1995

supplément au N°1004  
Gratuit

## FEMMES ... SI VOUS SAVIEZ !

« Partout, l'homme souffre dans la société maudite; mais nulle douleur n'est comparable à celle de la femme »  
Louise Michel : 1886

Pour mieux comprendre l'actualité de cette phrase, il est nécessaire de donner un aperçu de ce qu'il en est aujourd'hui, de notre « société maudite ».

C'est dans un contexte terrible que devrait se tenir à Pékin en Septembre 1995, la quatrième conférence mondiale de l'ONU sur les femmes.

«...devrait » parce que la Chine, craignant des manifestations d'hostilité, multiplie les tracasseries. (C'est un des pays au monde où les femmes sont le plus maltraitées). Si la conférence au sommet (composée par les délégations officielles) est maintenue, il est possible que le forum des ONG ne soit pas accepté.

Selon Amnesty International, qui dans ce cadre a lancé une vaste campagne de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et pour le respect de leurs droits : « les gouvernements... laissent même entendre... qu'ils aimeraient limiter, au lieu de promouvoir, les droits civils et politiques des femmes lors de la conférence de Pékin ».

Parallèlement, au sommet mondial de l'ONU pour le développement social de Copenhague de Mars dernier, il a été déclaré : « l'affranchissement des femmes est essentiel pour assurer l'avenir de l'humanité. »

Nous nageons en pleine contradiction, en pleine mystification.

Sur la planète, l'ensemble des femmes effectue les deux-tiers des heures de travail payées et non payées, ne reçoivent que 10% de la totalité des revenus et ne possèdent que 1% des terres. Le rapport de l'ONU sur le développement humain a établi que dans les pays industrialisés, la discrimination sexuelle se traduit généralement sur le plan de l'emploi et des rémunérations : les femmes n'ont accès qu'aux deux tiers des possibilités d'emploi, emplois le plus souvent sous qualifiés, et elles ne reçoivent que la moitié de la rémunération des hommes. Par ailleurs de nombreuses mesures sont prises pour favoriser soit le temps partiel, soit le retour au foyer.

Dans les pays « en développement », la discrimination est plus étendue : elle se manifeste dans l'emploi, quand emploi il y a, mais aussi dans l'éducation, les soins de santé et dans le soutien institutionnel. (par exemple, cent trente

millions d'enfants dont deux tiers de filles n'ont pas accès à l'instruction primaire, chaque année, cinq cent mille femmes meurent en couche sans compter les morts consécutives aux avortements clandestins.)

L'Assemblée Générale des Nations



Unies (contre qui ?) a proclamé 1994 année internationale de la famille avec pour devise: « construire la plus petite démocratie au cœur de la société ». Mais la famille, unité de base de la société dans tous les pays, peut être le lieu de toutes les violences avec sa structure hiérarchique et inégalitaire.

À la conférence de l'ONU sur la population et le développement du Caire, on a souligné que l'enjeu politique fondamental était celui du droit des femmes, en particulier celui de contrôler leur fécondité.

Comment est-ce possible ?

« Quand les femmes sont monnaie d'échange, qu'elles sont vendues et prostituées, négociées en échange d'une dot. Quand on estime à cent vingt millions les femmes dont le sexe est mutilé » quand dans de nombreux pays la religion fait loi, quand les lois et coutumes discriminatoires en font des mineures à vie, enfermées et ignorantes de leurs droits, quand elles ne sont valorisées et soit disant protégées qu'en fonction du nombre d'enfants qu'elles mettent au monde, quand dans tous les actes importants de leur vie, elles sont soumises à l'autorisation du mari (par exemple pour la contraception), quand polygamie et répudiation sont autorisées.

Les violences à l'égard des femmes sont planétaires :

Dans les pays « en développement », une épouse sur trois serait battue, au niveau mondial une femme sur deux mille serait victime d'un viol. Aux USA, comme en Europe, quatre millions de

contre, inauguré au sommet de Rio, la réunion en même temps et dans la même ville des ONG de femmes, du nord et du sud, montre qu'un immense mouvement international de concertation est en train de naître. Là, les femmes sont omniprésentes.

Ces conférences internationales permettent de briser le contexte d'isolement dans lequel les femmes vivaient.

« Chacune dans son contexte national, communal, ethnique, religieux ou de classe, peut toucher du doigt l'universalité de l'oppression des femmes ». Elles purent réaliser que leurs souffrances n'étaient ni de leur fait, ni de leur faute et donc se libérer de la culpabilité d'en être elles-mêmes la cause (argument patriarcal type). D'autre part, elles prirent conscience qu'aucune justification religieuse ou culturelle n'était recevable puisque les prescriptions ou les interdits fluctuaient dans une même tradition en fonction des circonstances économiques, politiques.

Il s'en est suivi des moyens d'échange permanents : les réseaux internationaux et leurs publications où toutes les formes de luttes sont représentées et considérées comme apportant leur contribution à la lutte commune avec comme postulat de base : l'entière autonomie des groupes qui collaborent.

C'est une réponse libertaire : pas de centralisation, pas de soumission à une ligne de parti mais un effort commun pour essayer d'imaginer les conditions d'émergence d'un nouvel ordre mondial plus équitable.

Nelly Trumel

Associations luttant contre les discriminations de sexes

**AMNESTY INTERNATIONAL**

3, Villa Franklin

93200 St-Denis

**LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME**

Bourse du travail

93200 St-Denis

**MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL**

2, Allée Hélène Boucher

93420 Villepinte

**MRAP**

Bourse du travail

93200 St-Denis

**UNION DES FEMMES FRANCAISES**

Bourse du travail

93200 St-Denis

### FEMMES UNE ÉGALITÉ DE DROIT

Conférence-débat (entrée libre)

Avec la participation de Michel FORST  
d'Amnesty International

Le jeudi 22 juin à 20 heures 30

à la Bourse du Travail de Saint-Denis

rue Bobby-Sands

93200 Saint-Denis (M<sup>e</sup> Porte-de-Paris)

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, 75011 Paris

Directeur de publication : André Devriendt

Commission paritaire n°55 635

Imprimerie spéciale

Dépôt légal 44 145 : 1<sup>er</sup> trimestre 1977

Routage 205 — La Vigie Diffusion SAEM Transport Presse

## Droit en faillite

L'ordre moral, c'est bien là l'ennemi désigné des droits des femmes et du droit à toute différence. Idéologie rétrograde et liberticides dont les thèses sont reprises invariablement par les intégristes de tous bords et les religions dites modérées, l'extrême-droite et la droite dite traditionnelle aussi... sans oublier le bien-pensant PS ; en effet, qui s'est opposé en tant que Premier Ministre à la diffusion de spots télévisés sur la contraception sinon Pierre Bérégovoy ? Sous le secrétariat d'État de qui, plusieurs pilules n'ont plus été remboursées, sinon celui de Véronique Neiertz ? Sous quelle majorité des Conseils Généraux ont fermé des Centres d'Interruption Volontaires de Grossesse (CIVG), comme celui d'Haubourdin (Nord), sinon une majorité socialiste ? La liste est longue.

Une guerre avec des résistants et des collaborateurs (les médecins brandissant la clause de conscience comme un aussweiss pour le paradis), des opérations

commandos (devant les CIVG), des exodes (en bus vers la Catalogne ou les Pays-Bas, là où on peut avorter en sécurité quand on se retrouve hors délais en France).

Oui, c'est bien à une guerre qu'en nos pays pacifiés les femmes sont livrées.

L'actualité du droit à l'avortement ne peut que nous inquiéter et nous inciter à reprendre les armes. On peut ainsi énumérer comme une longue litanie les villes où les CIVG sont en difficultés - doux euphémisme - : à Nevers, le centre a purement et simplement fermé ses portes, à Grenoble et Chambéry le nombre de postes a été réduit de moitié. La liste n'est pas exhaustive. Les médecins travaillant dans ces centres n'ont toujours pas de statuts propres, ce qui contribue à décourager les éventuels intéressés ou à rebuter les indécis. A part ces critères très objectifs des détériorations des services des CIVG, il faut aussi mentionner les difficultés d'accès à

l'avortement dues aux tracasseries administratives diverses, aux délais trop courts (les délais en France sont parmi les plus courts d'Europe), à la limitation de ce droit pour les femmes mineures ou étrangères... Et la loi de 1920 criminalisant l'avortement n'est toujours pas abrogée ! Bref, la petite victoire dont on a soufflé les vingt bougies cet hiver est bien fragile. Le gouvernement actuel ne nous rassure pas sur ce plan. Et l'influence réactionnaire de personnalités telles que Colette Codacionni (chargée de la Solidarité entre les Générations) ou Elisabeth Hubert à la Santé ne peut que nous inciter à la plus grande vigilance.

Les actions commandos devant les CIVG se sont multipliés ces derniers mois. La loi Neiertz qui était censée donner des sanctions pénales à ce type d'action, n'est pas vraiment appliquée. Certes, les responsables sont cités à comparaître, mais les tribunaux sont si indulgents que cela n'a aucun sens.

Même le droit à la contraception chancelle. A ce jour, aucune pilule dite de la troisième génération, n'est remboursée. Les besoins d'information sur la question ne sont toujours pas pris en compte.

Comme symbole de cette régression tous azimuts, citons la fermeture en avril dernier des centres de planification du Nord au terme de deux ans de lutte contre le Conseil Général... Les vingt-cinq mille personnes (essentiellement des jeunes) qui s'y rendaient chaque année, qui pour s'informer qui pour obtenir la

Ses adeptes se sont vus néanmoins confier la conduite d'entretien pré-IVG à Cambrai notamment et eux aussi vont profiter à coup sûr, de la fermeture du Planning et de l'idéologie qui préside au Conseil Général.

Malheureusement, ces attaques contre le Planning ne se limitent pas au département du Nord. Des Plannings d'autres régions ont eu leur part de soucis. Ainsi, les centres de Loire-Atlantique, de l'Isère ont subitement cessé suite à l'incarcération d'Alain Carignon. Dans d'autres départements, des Plannings ont eu des difficultés à renouveler les conventions les liant avec les DASS, leur dossier traînant en longueur.

Si l'on ajoute à cela la difficulté croissante des femmes à trouver un emploi (la mentalité ambiante et le salaire parental sont là pour retrouver très vite le chemin du foyer), les différences de salaires entre hommes et femmes pour des compétences équivalentes, le travail à temps partiel, salaire d'appoint imposé aux femmes... Bref tout cela est bien noir.

Et comment se satisfaire des quelques maigres victoires acquises ces dernières décennies sous forme de lois restrictives et mal appliquées le plus souvent. Elles participent de ce paradoxe difficile à supporter : non seulement les femmes ont besoin de lois pour faire valoir leur droits élémentaires alors que les hommes (a fortiori blancs) bénéficient de ce type de droit, naturellement, mais

## Menaces

Vingt années se sont écoulées depuis la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse. La loi était restrictive au regard de ce que nous exigeons dans nos luttes, mais elle a permis de mettre fin aux avortements clandestins et de stopper net la mort de ces femmes. Car, nous ne le rappellerons jamais assez, à l'époque la loi Veil a permis de rayer définitivement ces cas de femmes se présentant en urgence dans les hôpitaux parce qu'elles avaient voulu interrompre elles-mêmes leur grossesse. Il n'existe plus de cas de stérilité due à un avortement clandestin. L'I.V.G. médicalisée protège la vie des femmes et préserve leur capacité de conception et de reproduction. C'est dans ce sens que nous proclamons que notre combat est celui d'une lutte pour un profond respect de la vie et que nous dénonçons l'hypocrisie de ceux qui ferment les yeux sur ce passé ou sur les présents de celles vivant toujours des avortements clandestins. Avant la loi, cinq cents femmes environ décédaient chaque année à la suite d'un avortement.

En 1993, un document de l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception (A.N.C.I.C.) fait état de la situation actuelle tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Sur les 450 hôpitaux publics, 150 n'ont pas de centre I.V.G. Ce qui veut dire que des villes comme Cahors ou Maubeuge n'ont aucune structure publique assurant l'I.V.G. Par ailleurs, ces centres n'ont jamais été véritablement reconnus ni valorisés au niveau de la recherche. Certains hôpitaux ont des quotas hebdomadaires draconiens injustifiés. C'est ce qui se produit dans les hôpitaux où le chef de service n'est pas favorable à l'avortement mais où il ne dispose pas du rapport de force suffisant pour l'interdire. D'autre part, les centres ne disposent pas de structures solides avec de véritables statuts pour les médecins qui sont la plupart du temps des vacataires. Dans la majorité des cas, les centres n'ont pas de représentant au conseil d'administration pour défendre leur budget. Toutes les

conditions sont donc réunies pour dissuader les médecins de s'intéresser à cette branche.

Les conséquences pour les femmes sont de taille, les délais d'attente qui leur sont infligés sont reconnus comme étant trop longs pour la seule première consultation. Si celles-ci ne sont pas vigilantes, elles peuvent très facilement se retrouver hors délai (le délai légal est de 12 semaines de retard de règles). Quelques hôpitaux refusent les femmes qui se présentent pour un deuxième avortement. Dans les mentalités, les choses n'ont pas changé, les femmes sont considérées comme des êtres irresponsables que l'on n'hésitera pas à humilier dans ces moments de grande fragilité.

De nombreuses menaces pèsent sur les droits à l'avortement et à la contraception. Les commandos se font de plus en plus arrogants et se manifestent de plus en plus souvent, malgré les procès et des peines plus lourdes. Les services I.V.G. de grandes villes disparaissent (Nevers) ou sont menacés de fermeture (Creil). Les vacations sont réduites dans des proportions importantes (Chambéry). Dans le Nord, le planning familial a dû fermer ses portes parce que le conseil général avait supprimé les subventions. Sur le plan de la contraception ce n'est pas rose non plus, car s'il est à déplorer que l'on offre si peu de réponses adaptées aux femmes en matières d'avortement (le RU 486 et l'anesthésie locale sont peu proposés, l'anesthésie générale est le plus souvent imposée), la panoplie de la contraceptée avertie se réduit comme une peau de chagrin. Il faut dialoguer, négocier, imposer une pilule remboursée par la sécurité sociale lors des consultations médicales. Le dernier laboratoire médical produisant des diaphragmes vient d'annoncer qu'il en arrêterait la fabrication.

Il est urgent que s'effectue une prise de conscience des femmes et des hommes sur les droits élémentaires et fondamentaux que sont l'avortement et la contraception et qu'en tant que tels ce sont des droits sans restriction aucune.

NiKmo

Femmes, une égalité de droit

Editions d'Amnesty International



pilule gratuitement, n'ont plus qu'à se débrouiller seules maintenant, ou s'en remettre à Dieu... Mais le Conseil Général a tout prévu, et une partie des budgets autrefois alloués au planning, va finir dans les caisses d'associations telle que Couple et Famille ou le CLER. Le nom de la première est assez évocateur et les pratiques de leur membre au cours de entretiens pré-IVG ne viennent pas démentir la première impression. Quant au CLER, organisme catho, il affiche très clairement son opposition à l'avortement.

en plus, ces lois ne sont pas respectées...

Alors rien n'est jamais acquis à la femme, mais luttons ! Revendiquons ! Exigeons !, il en restera toujours quelque chose.

Thérèse (Lille)

**Radio Libertaire**

89,4 FM

«Femmes Libres»

Tous les mercredis

18 h 30 - 20 h 30